



Optimmo Invest

Chaussée de Gand n°1156
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Tél. : 02/342.11.14

Numéro BCE : 0768.638.886
N° I.P.L. : 105.185 – 512.542 – 512.736

Berchem-Sainte-Agathe, le 23 juin 2022

Cambridge-Nelson-Wellington (N. Entr. : 085020327)
Bd. Edmond Machtenslaan 139/141
1080 Bruxelles - Brussel
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2022

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	22	sur 60	36.67 %	4229.00
Copropriétaires représentés	11	sur 60	18.33 %	1723.00
Copropriétaires absents	27	sur 60	45.00 %	4048.00
Totaux	60	sur 60	100.00 %	10000.000
AG valide en participants		33	55.00 %	
AG valide en quotités		5952.00	59.52 %	

Le 23 Juin 2022 à 18:30, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée

Le détail des présences est annexé au procès-verbal et consigné chez le syndic.

Le double quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement se tenir, délibérer et voter sur tous les points prévus à l'ordre du jour. Le vote s'est fait à la main levée. Les décisions prises par cette assemblée générale obligeront tous les copropriétaires.

Nous rappelons que le syndic inscrit à l'ordre du jour les propositions écrites des copropriétaires, du conseil de copropriété, qu'il a reçues au moins trois semaines avant le premier jour de la période, fixée dans le règlement d'ordre intérieur, au cours de laquelle l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu. Ces points sont pris en compte par le syndic, toutefois, compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, si ces points ne peuvent être inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée, ils le sont à l'ordre du jour de l'assemblée générale suivante.

2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée.

Président : Mme Laazar

Secrétaire : Kim Heymans représentant le Syndic Optimmo Invest

3. Constat d'approbation du dernier procès-verbal

Aucune remarque n'a été levée par les copropriétaires pendant la durée légale des 1 mois qui ont suivi l'assemblée de 2021 et 2022. Le PV est approuvé.

4. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures.

› Ascenseur :	KONE
› Entretien adoucisseur :	BWT
› Contrôle ascenseur :	VINCOTTE
› Assurance Conseil de copropriété :	AG Police n°03 :97.175.670/004
› Assurance incendie :	ETHIAS Police n°38.154.721
› Gestion des poubelles	BRUXELLES PROPLETE
› Relevé des calorimètres :	TECHEM
› Fourniture eau courante :	VIVAQUA
› Fourniture de gaz et électricité :	ENGIE
› Courtier d'assurance :	CONCORDIA
› Gestion de l'immeuble :	OPTIMMO-INVEST
› Entretien chaufferie :	MATEC
› Maintenance du système d'accès:	ALLOSON

1. Le syndic **previendra** Matec de bien venir faire les entretiens en septembre/octobre , il y a aura **aussi** une demande pour avoir d'autre **devis** pour éventuellement **changer de société** pour l'entretien de la chaudière. **Ceux-ci** seront proposés lors de la prochaine assemblée générale.
2. Le syndic demandera également des explications afin de savoir d'où provient le problème des pannes récurrentes des ascenseurs de l'immeuble. Nous pourrons par la suite vous faire un compte rendu des pannes qu'il y a eu.
3. Certains **propriétaires** expliquent leur **mécontentement** de la firme ALLOSON sur le système de fermeture des portes. Surtout au **niveau** de l'entrée 24 et 141. Le **syndic** explique que la firme Allonson est venu sur place afin de vérifier et la société explique que ce système de fermeture ne sait pas se fermer sans faire ce bruit car c'est un système magnétique. Suite à cela le syndic explique ne pas avoir eu le temps **compte tenu du délais** de faire un appel d'offre. Il est donc demandé aux **propriétaires** ici **présents** si ils sont d'accord que le syndic **mandate** la **société Alloson** afin de faire une offre, que le **syndic demandera encore** d'autres offres et qu'en fonction du prix (**que nous ne connaissons pas encore**), de faire le nécessaire. En fonction du vote les montants seront pris en charge au travaers des charges courantes.

Afin de sauvegarder les intérêts de la copropriété, le syndic pourra de plein droit mettre un terme aux relations contractuelles ou mandats existants sans convoquer d'assemblée générale extraordinaire. Cette prérogative sera applicable pour toutes carences constatées d'un prestataire de service et/ou fournisseur. Le syndic en fera état lors de la prochaine assemblée générale statutaire. Durant la période transitoire, le syndic procédera aux actes conservatoires et d'administration pour le remplacement.

Le syndic est chargé d'évaluer les contrats de fournitures habituelles les plus adaptées pour la copropriété. Il propose de regrouper certains contrats chez un même fournisseur et ainsi, par le nombre, pouvoir négocier des conditions avantageuses au profits de la copropriété. Attention un contrat ne peut pas dépasser la durée du mandat sauf si accord de l'assemblée pour une durée plus longue.

4. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures.	OUI	1 629,00	27,37 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	NON	4 323,00	72,63 %	
	Voix exprimées	5 952,00	-	
	Abstention / Absents	4 048,00	-	
NON	Azougagh-Laazar , Balencourt-De Lange Freddy , Bostaille , Crabbé Valérie , Fernandez-Tomillo , Flear Pierre , Geeroms - Janssens , Kino Marc , Maertens Frédéric , Meziani Soufian , Ouchen Sara , Penne-Heymans , Resplier Christiane , Rooseboom-Minner , Ruzzene Julien , Schouppe Fabienne , Sivi-Kabibi , Slodzina Siegbert , Ursache Maria , Van Steenkiste Yolande , Van Stippen-Leunens , Vilcot Valérie , Watteau Yvette			
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeyss Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

5. Comptes:

5. Comptes: a. Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021

Les comptes sont approuvés sous réserve que le conseil aient les réponses aux questions posées à l'ancien syndic.

5. Comptes: a. Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

5. Comptes: b. Budget

N'ayant pas toutes les informations pour établir un budget, celui-ci sera présenté lors de la prochaine assemblée à titre indicatif.

5. Comptes: c. Dépenses courantes.

La comptabilité propose de maintenir l'alimentation des charges courantes à raison de 150.603,56€/an. Cette motion est acceptée à la majorité requise.

5. Comptes: c. Dépenses courantes.	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

5. Comptes: d. Modification des paiements trimestriels en paiement mensuel.

L'assemblée donne son accord pour passer aux paiements mensuels. Le document pour les mensualités sera envoyé pour débiter à partir de juillet 2022.

5. Comptes: d. Modification des paiements trimestriels en paiement mensuel.	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

\$



5. Comptes: e. Fonds de réserve

La comptabilité propose de maintenir l'alimentation du fonds de réserve à raison de 35.000,56€/an. Cette motion est acceptée à la majorité requise.

5. Comptes: e. Fonds de réserve	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claëys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

5. Comptes f. Fonds de roulement

Le fonds de roulement est actuellement à 21.199,84€. L'assemblée décide de le laisser à ce montant là.

5. Comptes f. Fonds de roulement	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claëys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

6. Etat des procédures judiciaires en cours

Il existe deux sortes de procédures judiciaires :

- Contre un fournisseur
- Contre des propriétaires qui n'ont pas payé leur charge en temps et en heure A ce sujet, il sera discuté de revoir les pénalités en cas de retard de paiement.

7. Décharge à donner:



9. Dossier concierge/conciergerie

Pour des raisons médicales, votre concierge a été écartée par le médecin conseil et son contrat est désormais terminé avec la copropriété. Nous profiterons de ce point pour demander si l'assemblée souhaite engager une nouvelle concierge, ou si vous souhaitez conclure un **contrat d'un an** avec une **société de nettoyage** afin de réévaluer la situation l'année prochaine, autant sur la qualité du travail, que sur les aspects financiers.

- **Engager une nouvelle concierge**
- **Mise en location de la concierge (Mise en conformité, placement de compteur de passage, ...)**

Dans le cas où l'assemblée décide de ne pas engager de nouvelle concierge, le syndic vous propose de mettre en location cette conciergerie dont les loyers seront mis à profit de votre copropriété.

- **Contracter un contrat avec une société de nettoyage :**

Bien entendu, si l'assemblée décide de ne plus engager de concierge il faudra qu'une société extérieure s'occupe de l'entretien de vos communs. Nous avons demandé plusieurs offres de prix basées sur le cahier des charges suivant :

Entretien hebdomadaire : 3x semaine (lundi, mercredi et vendredi pour les 3 Résidences)

Nettoyage à l'eau des entrées, halls d'entrées, escaliers, paliers, ascenseurs, portes d'ascenseur et escaliers/ cave

2x semaine (lundi et jeudi pour les 3 Résidences) Sortie des poubelles

Entretien bimensuel : couloirs/cave, réduits/ poubelles + poubelles, ouvertures/ soupiraux, et remplir l'adoucisseur en sel.

Entretien mensuel : portes garages collectifs, entrées de garage R.D.CH et souterrains, cour intérieure, dépoussiérage des compteurs, gaz, électrique, chaudière

Entretien trimestriel : lavage des trottoirs à grande eau

9.1 Accord de principe pour la souscription d'un contrat avec une société de nettoyage

9.1 Accord de principe pour la souscription d'un contrat avec une société de nettoyage	Oui	5 690.00	95.60 %	Majorité absolue
	Non	2 208.00	4.40 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON:	Ruzzene Julien			
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Marlène , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voel-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

9.2 Choix de la société de nettoyage

IV. Tre Clean

IV. Tre Clean	Oui	5 952.00	95.00%	Majorité absolue
	Non	282.00	4.00%	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON	Ruzzene Julien			
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

V. MDN

V. MDN	Oui	0.00	0.00%	Majorité absolue
	Non	5 952.00	100.00%	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON	Azougagh-Laazar , Balencourt-De Lange Freddy , Baya-Ponsard Robert , Bostaille , Crabbé Valérie , De Wever Marie-José , Fernandez-Tomillo , Flier Pierre , Geeroms - Janssens , Kindermans Vve Marcq , Kino Marc , Maertens Frédéric , Meziani Soufian , Ouchen Sara , Penne-Heymans , Respelier Christiane , Rooseboom-Minner , Ruzzene Julien , Schouppe Fabienne , Sivi-Kabibi , Slodzina Siegbert , Ursache Maria , Van Ransbeeck Jacques , Van Stalle , Van Steenkiste Yolande , Van Stippen-Leunens , Van Uytvanck , Van Wilder-De Cubber , Vanhurnbeeck Daniel , Verstraete , Vilcot Valérie , Villers Anne , Watteau Yvette			
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

9.3. Mise en location de la conciergerie

Le syndic propose de mettre en location cette conciergerie dont les loyers seront mis à profit de votre copropriété. Optimmo Invest fera la mise en location moyennant 1 mois de loyer HTVA . Le conseil de copropriété s'occupera de la rédaction de l'état des lieux d'entrées. Un montant de maximum de 2000.00€ est voté pour rafraichir la peinture de l'appartement.

Un compteur individuel sera placé dans l'appartement.

9.3. Mise en location de la conciergerie	Oui	5 952.00	100.00%	Majorité des 4/5
	Non	-	-	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

10. Adaptation et mise en conformité de l'acte de base

Ce point sera vu lors de la prochaine assemblée. Les propriétaires qui désirent ajouter des points doivent prendre contact avec le syndic. Un budget sera proposé lors de la future assemblée.

10. Adaptation et mise en conformité de l'acte de base	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	5 952.00	100.00 %	
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON	Azougagh-Laazar , Balencourt-De Lange Freddy , Baya-Ponsard Robert , Bostaille , Crabbé Valérie , De Wever Marie-José , Fernandez-Tomillo , Fleer Pierre , Geeroms - Janssens , Kindermans Vve Marcq , Kino Marc , Maertens Frédéric , Mezziani Soufian , Ouchen Sara , Penne-Heymans , Respelier Christiane , Rooseboom-Minner , Ruzzene Julien , Schouppe Fabienne , Sivi- Kabibi , Slodzina Siegbert , Ursache Maria , Van Ransbeeck Jacques , Van Stalle , Van Steenkiste Yolande , Van Stopen-Leunens , Van Uytvanck , Van Wilder-De Cubber , Vanhumbecq Daniel , Verstraete , Vilcot Valérie , Villers Anne , Watteau Yvette			
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

11. Paramétrage des badges

Le syndic attend encore le devis pour le système de connexion à distance de la société Allonson. Le syndic en attendant s'occupera du paramétrage des badges.

11. Paramétrage des badges	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

12. Etat d'avancement du dossier Vimar avec la mission d'expertise de Mr Franche

Suite à notre visite du 20 juin 2022 l'expert judiciaire a demandé d'avoir encore des documents de la part de Vimar et une liste des remarques par appartement. Une nouvelle réunion sera organisée avec l'expert judiciaire et Vimar en septembre afin de visiter les appartements où il y a des problèmes sur les terrasses.

13. Points demandés par les propriétaires

• Installation d'extincteurs

Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée afin que des devis soient proposés.

• Installation d'extincteurs	Oui	5 952.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

•Prise en charge par le fonds de réserve de tous les frais directs et indirects relatifs au chantier des façades/terrasses. (non exhaustif : avocat, huissier, expert, frais d'expertise, frais de justice, intérêts de retard, indemnités, etc.)

Le prise en charge reste par les charges courantes et on discutera lors de la prochaine assemblée pour éventuellement prendre par le fonds de réserve.

•Prise en charge par le fonds de réserve de tous les frais directs et indirects relatifs au chantier des façades/terrasses. (non exhaustif : avocat, huissier, expert, frais d'expertise, frais de justice, intérêts de retard, indemnités, etc.)	Oui	0 00	0.00 %	Majorité absolue
	Non	5 952 00	100.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	5 952.00	-	
	Abstention / Absents	4 048.00	-	
NON	Azougagh-Laazar , Balencourt-De Lange Freddy , Baya-Ponsard Robert , Bostaille , Crabbé Valérie , De Wever Marie-José , Fernandez-Tomillo , Flier Pierre , Geeroms - Janssens , Kincermans Vve Marcq , Kino Marc , Maertens Frédéric , Meziani Soufian , Ouchen Sara , Penne-Heymans , Respeller Christiane , Rooseboom-Minner , Ruzzene Julien , Schouppe Fabienne , Sivi-Kabibi , Slodzina Siegbert , Ursache Maria , Van Ransbeeck Jacques , Van Stalle , Van Steenkiste Yolande , Van Stippen-Leunens , Van Uytvanck , Van Wilder-De Cubber , Vanhumbecq Daniel , Verstraete , Vilcot Valérie , Villers Anne , Watteau Yvette			
ABSTENTION / ABSENTS	Abbou Taghird - Abd El Ahad , Aerts , Bajrakurtaj-Pruteanu , Ballal Nora , Barry-Diallo , Buyle Marc , Claeys Maurice , De Smet Alexandre , Dekkers Brigitte , Den Invest , Dubois , Goethals-Vanpevenage , Husein Alberto - Senada , Lauwaert Camille , Lauwaert Marijke , Lopez Campillo , Mertens Martine , Meta Musasa , Neuville Marie-José , Rivez Sophie , Robma , Sion , Ukmata-Balani , Vanderhaeghen Georges , Verhoeven Emile , Voet-Vollemaere Christian , Wyns - Daniels - Modrie			

14. Lecture du procès verbal des décisions et signatures.

La séance est levée à 21h15 et le PV est signé par la présidente de l'assemblée, le syndic, et les personnes encore présente qui ont souhaité signer le PV.

Optimmo Invest Srl
 Ch. de Gand 1156 Gentssesteenweg
 1082 Bruxelles-Brussel
 T 02/342.11.14

Heymans Kim